

Éducation **LE DOSSIER**

LE PLAN DE PAP NDIAYE  
**En finir avec  
l'apartheid scolaire,  
un énième vœu pieux ?**



La répartition des élèves dans les collèges révèle un manque de mixité criant. Un phénomène déjà connu, mais qui ne cesse de s'accroître et auquel Pap Ndiaye veut s'attaquer en priorité. Le ministre de l'Éducation doit faire des annonces à la fin de mars.

PAR MARIE-ESTELLE PECH

Qu'entend faire et, surtout, que peut faire Pap Ndiaye concernant la mixité sociale et scolaire, lui qui doit présenter un « plan » sur le sujet le 15 mars ? À moins que ce ne soit à la fin de mars voire au début d'avril, susurre-t-on désormais en haut lieu, alors que ce dossier irritant avait été programmé initialement en janvier. Il s'agirait de la mise à disposition d'une « boîte à outils » pour les collectivités locales et les recteurs, c'est-à-dire un ensemble d'actions possibles pour contrecarrer un fait établi : notre pays est « celui où la ségrégation scolaire et sociale » est la plus forte, comme le répète le ministre de l'Éducation sur les plateaux télé. Une véritable « bombe à retardement pour la société française », dont les effets dévastateurs sont mis en évidence par la recherche, rappelle la Fondation Jean-Jaurès dans une note publiée cet hiver : échec scolaire, décrochage, déscolarisation, perte de confiance en soi et d'ambition scolaire, problèmes de santé publique et montée des violences scolaires. On se souvient de ces mères d'élèves qui manifestaient en 2015 dans le quartier défavorisé du Petit Bard, à Montpellier, parce qu'il n'y avait « presque plus de Blancs dans [leurs] écoles » et parce qu'elles souhaitaient l'« excellence scolaire » pour leurs enfants.

### Au privé de faire des efforts

Ce sujet s'impose d'autant plus que le ministre en a fait une « priorité ». C'est surtout le premier dossier personnel qu'il porte et qui n'est pas téléguilé par l'Élysée ou Matignon. Il se démarque ainsi de son prédécesseur Jean-Michel Blanquer, qui n'en avait pas fait un cheval de bataille. « On reste toutefois un peu perplexes, confie Sophie Vénéritay, secrétaire générale du Snes-FSU, principal syndicat des enseignants du secondaire. Car, en la matière, on n'invente pas grand-chose. »

Pour demander « au privé de faire des efforts », Pap Ndiaye s'appuie sur les indices de position sociale (IPS) de tous les collèges et écoles de France, publiés cet automne après une décision de justice. Cet indice mesure la situation sociale des élèves, selon la profession des parents et les pratiques culturelles du foyer. Sans surprise, les IPS pointent les écarts entre le public et le privé sous contrat. Sur les 100 premiers collèges en termes d'IPS, 81 sont privés. La ségrégation existe

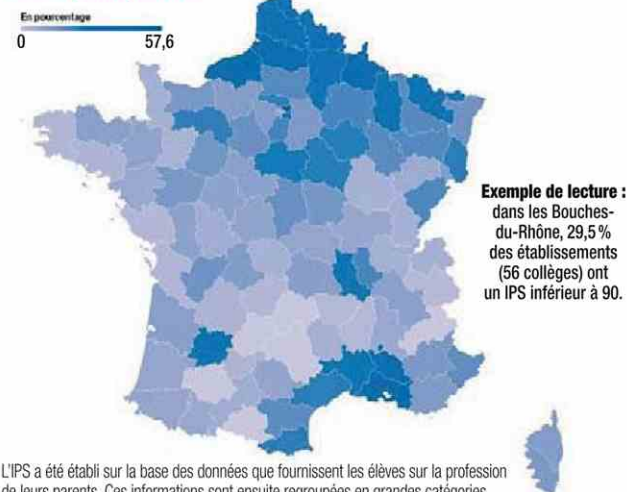
aussi, bien sûr, entre établissements publics proches, parfois situés à peine à deux rues l'un de l'autre.

Comment Pap Ndiaye entend-il résorber à la fois la ségrégation et l'évitement des familles ? Il devrait s'inspirer des 80 projets de mixité lancés au départ par Najat Vallaud-Belkacem en 2016 pour 7 075 collèges. Le ministre en évoque désormais 200 possibles. Le résultat n'est pourtant pas vraiment remarquable : moins d'une dizaine ont été réellement mis en place en sept ans. De l'ordre du symbolique...

De fait, les remaniements des cartes scolaires dépendent des responsables politiques locaux, qui gèrent, avec les rectorats, la sectorisation des écoles ou des collèges et ne veulent pas trop heurter leurs électeurs. Initialement très volontariste en 2016-2017, à l'époque de François Hollande, sur l'idée de forcer la mixité entre collèges, Paris aura, comme d'autres villes, peu à peu reculé sur la plupart de ses projets, face à la bronca des parents d'élèves. Reste un totem, la seule vraie expérience menée jusqu'au bout : celle des collèges Coysevox et Berlioz, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de la capitale. Pour rééquilibrer le recrutement social entre ces deux établissements séparés par une distance de 600 m, l'un favorisé, l'autre défavorisé, une « montée alternée » a été mise en œuvre : les élèves font leur sixième dans l'un des collèges, puis leur cinquième dans l'autre, et ainsi de suite. Un choix plutôt salué, même si certains parents ont préféré fuir dans le privé. « Mais il n'aurait aucun sens dans une région >

## DE FORTES DISPARITÉS SOCIALES D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE

Proportion des collèges (publics et privés sous contrat) par département avec un indice de position sociale (IPS) inférieur à 90, donc considérés comme plutôt pauvres.



L'IPS a été établi sur la base des données qui fournissent les élèves sur la profession de leurs parents. Ces informations sont ensuite regroupées en grandes catégories professionnelles (cadres, professions intermédiaires, employés, ouvriers, sans activité). Source : ministère de l'Éducation nationale.

► rurale ou dans un territoire très ségrégué comme la Seine-Saint-Denis, s'agace Marie-Pierre Mouton, présidente de la commission Éducation, culture et sports de l'Assemblée des départements de France, et à la tête du conseil départemental de la Drôme. *Il faut cesser de ne penser qu'aux grandes villes !* » À Toulouse, un choix différent a été fait : deux collèges en déshérence ont été fermés et une partie des élèves, sortis de leurs quartiers, sont désormais acheminés en bus dans des collèges plus favorisés.

Pap Ndiaye salue aussi la récente réforme d'Af-felnet (le système d'affectation parisien des collégiens au lycée), qui vise la mixité sociale et scolaire au moyen d'un système un peu plus contraignant qu'auparavant. Depuis 2021, la ségrégation sociale des lycées publics de la capitale a baissé de 39 %, et la ségrégation scolaire de 30 %, assure Claire Mazon, directrice académique des services de l'Éducation nationale. Le lycée Voltaire (XI<sup>e</sup> arrondissement), naguère contourné, « est devenu totalement mixte, accueillant des enfants de Ménilmontant et du centre de Paris », se réjouit sa proviseure adjointe, Carole Zerbib. Certes, mais ce système d'affectation paraît difficilement applicable en dehors des grandes villes, suffisamment denses et dotées d'un bon réseau de transports en commun.

Autre possibilité évoquée par le ministre : offrir davantage d'options, de classes bilangues, internatio-

**“DEPUIS 2021, LA SÉGRÉGATION SOCIALE DES LYCÉES PUBLICS DE PARIS A BAISSÉ DE 39 % ET LA SÉGRÉGATION SCOLAIRE DE 30 %.”** CLAIRE MAZON

nales, artistiques ou sportives dans les établissements les plus déshérités pour les rendre attrayants « et éviter qu'ils soient contournés par les classes moyennes ». « C'est du bon sens ! », s'écrit Laurent Zameczkowski, représentant de la Peep, association de parents d'élèves, qui se souvient combien la suppression partielle du latin et des classes bilangues en 2016 avait fait fuir nombre d'élèves dans le privé. Stéphane Crochet, de l'Unsa, ajoute qu'il faut aussi proposer une offre attrayante en milieu rural : « Les écoles s'y vident parce que les parents aisés vivant à la campagne préfèrent scolariser leurs enfants en ville, là où ils travaillent. Les écoles et collèges ruraux sont perçus comme trop petits, sans option et donc peu engageants. » Quarante-trois sections de ce type ont été créées en 2022 dans des collèges défavorisés et 16 le seront en 2023. Une paille !

### Bonus et malus en Haute-Garonne

Rémy-Charles Sirvent, du Comité national d'action laïque (Cnal), préférerait, lui, que le ministre valorise l'exemple de la Haute-Garonne, qui n'a pas hésité à taper le privé au portefeuille. Ce département offre plus de moyens aux établissements accueillant une part importante d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées. Depuis 2019, une partie de la dotation de fonctionnement attribuée par le conseil départemental aux collèges est modulée en fonction d'un ratio mesurant la mixité sociale des établissements. Ainsi, la part éducative varie entre 22 € et 70 € par élève, pour une moyenne de 54 €. En 2022, sur les 97 collèges publics, 56 ont bénéficié d'un bonus et un seul d'un malus, les autres restant dans la tranche intermédiaire. Sur les 21 collèges privés, 8 sont dans la tranche intermédiaire et 13 se voient appliquer un malus. Une mesure certes intéressante, mais qui reste modeste sur un plan budgétaire et qui n'a jamais fait florès.

Quels que soient ces outils, ils risquent surtout de se heurter à un mur plus grand, celui de la politique de la ville. Parmi les 50 plus grandes villes françaises, les disparités spatiales selon les revenus ont augmenté dans une trentaine d'entre elles entre 2004 et 2019, selon une récente étude de l'Insee. Et ce, malgré quarante ans de politique de la ville en faveur de la mixité sociale. « Il y a un échec des politiques à "déghettoïser" les quartiers pauvres et à forcer les quartiers riches à produire du logement social », constate de son côté Manuel Domergue, de la Fondation Abbé-Pierre, qui plaide pour un quota de logements sociaux par quartier et/ou par arrondissement, et non plus par commune. ■ M.-E. P.

### L'AMITIÉ ENTRE COLLÉGIENS OU L'ENTRE-SOI DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Désespérant ? Une étude sociologique publiée en janvier vient de passer au crible les relations amicales entre 750 collégiens dans quatre établissements scolaires – deux privés, deux publics, dans la Savoie et en Île-de-France. Des établissements modèles pour la Rue de Grenelle, mixant idéalement classes populaires, classes moyennes et classes supérieures. Constat du sociologue auteur de l'étude : quel que soit le collège, les « meilleurs amis » des élèves, ceux qu'ils voient en dehors de la vie scolaire et apprécient le plus, sont systématiquement les plus proches d'eux sur un plan social. Certainement parce que les parents surveillent attentivement les « fréquentations » de leur chère progéniture. Même si

la majorité des élèves fréquentent, au sein de leur collège, quelques enfants d'origine sociale différente, les amitiés entre élèves sont « moins probables à mesure que la distance sociale s'accroît », nous apprend Timothée Chabot dans « L'homophilie sociale au collège », publié dans la *Revue française de sociologie*. Au sein de tel établissement francilien, une qualification de « très bon ami » aura 2,59 fois moins de chances d'advenir entre enfants de cadre et d'ouvrier qu'entre enfants de cadre ou enfants d'ouvrier. L'écart est encore plus grand lorsque les collégiens se fréquentent en dehors de la classe. Si la mixité sociale dans la composition des établissements « constitue une condition nécessaire à la mixité relationnelle entre élèves, elle n'en est pas une condition suffisante », conclut-il. ■